

JAGORA
Syndic de copropriété

📷 f in @Jagoraimmobilier



4, rue Piroux, Tour Thiers,
9ème étage ATRIUM
54000 Nancy

jagora@jagoraimmobilier.com
07 81 01 45 62
www.jagoraimmobilier.com

BAREME 2023 - HONORAIRES FORFAIT SYNDIC - POUR TOUS DEVIS ETABLIS A PARTIR DU 1ER JUIN 2023

Chez JAGORA le forfait annuel maximum TTC pour la gestion d'une copropriété est établi en fonction de plusieurs critères décrits ci-dessous. Il se calcule de la façon suivante = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) - cf tableau ci-dessous

A noter que les honoraires liés au forfait du contrat de syndic sont répartis entre l'ensemble des copropriétaires selon le règlement de copropriété.

(1) Nombre d'appartements/commerces/bureaux	Par tranche TTC	(2) Nombre d'appartements/commerces/bureaux	Par lot TTC	(3) Nombre de contrats de maintenance	Par tranche TTC	(4) Nombre de copropriétaires	par copropriétaire TTC	(5) Nombre de contrat particulier (gardien, chauffage collectif,...)	par contrat TTC
de 1 à 14	960,00 €	de 1 à 14	36,00 €	1 - 3 contrats	180,00 €	à partir de 2 copropriétaires	24,00 €	à partir de 1 contrat	600,00 €
de 15 à 24	1 200,00 €	de 15 à 24	54,00 €	4 - 6 contrats	360,00 €				
de 25 à 49	1 800,00 €	de 25 à 49	72,00 €	7 - 10 contrats	720,00 €				
de 50 à 69	3 000,00 €	de 50 à 69	90,00 €	à partir de 11 contrats	1 080,00 €				
de 70 à 89	3 600,00 €	de 70 à 89	96,00 €						
de 90 à 109	4 200,00 €	de 90 à 109	102,00 €						
à partir de 110	4 800,00 €	à partir de 110	108,00 €						

Augmentation annuelle des honoraires

Les honoraires TTC sont non révisables pour toute la durée du contrat.

La société JAGORA, SAS au capital de 2B2:K180 000,00 €, dont le siège social est situé 4, rue Piroux, 9ème étage Atrium, Tour Thiers - 54000 NANCY, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 912 204 468, titulaire de la carte professionnelle n°CPI 5401 2022 000 000 011 le 26/04/2022 portant la mention Syndic de copropriété délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, bénéficiaire d'une garantie financière au titre de son activité de Syndic de copropriété, pour un montant de 600 000,00 €, octroyée par la Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilière et Financière (SOCAF) dont le siège social est situé au 26 avenue de Suffren - 75015 PARIS